

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 6, NUMÉRO 5 MAI 2015

DÉMARRER SON COMPOSTAGE, C'EST PAS COMPLIQUÉ!



Vous souhaitez commencer à composter, mais vous ne savez pas comment vous y prendre? Voici les principales étapes :

Où placer le composteur?

Idéalement près de la maison ou dans un endroit facile d'accès en toute saison. Choisir un endroit semi-ombragé et bien aéré. Si possible, éviter le plein soleil et les sites trop exposés aux vents.

Sur quelle surface? Le composteur doit être placé directement sur le sol. Il ne doit jamais être installé sur le béton, l'asphalte ou le gravier car les décomposeurs (vers de terre et autres) ne pourraient accéder au compost.



Comment démarrer le compostage?

Il faut tout d'abord ameubler le sol afin de faciliter la venue des organismes décomposeurs.

Ensuite, faire un nid au fond du bac. Il suffit de déposer des petites branches ou brindilles sur une épaisseur de 5 cm. Déposer ensuite une couche de feuilles mortes ou de terre sur le nid.

Votre composteur est prêt à recevoir vos matières. Vous pouvez maintenant y déposer vos restes de fruits et de légumes.

N'oubliez pas qu'il est souhaitable que vos résidus de cuisine soient recouverts avec des matériaux bruns (feuilles, paille, terre). Ceci aidera à garder un équilibre dans votre compost et empêchera la prolifération des mouches à fruits.

Source : Le compostage facilité, Nova Envirocom

Équilibré, votre compost?

Pour réussir un compost de qualité, il doit y avoir un équilibre entre les quantités de « verts », riches en azote et les « bruns », riches en carbone. On calcule en général une partie de « verts » pour deux parties de « bruns ».

Les « verts », riches en azote :

- Restes de fruits;
- Restes de légumes;
- Coquilles d'œufs;
- Tontes de gazon fraîches
- Mauvaises herbes fraîches
- ...

Les « bruns », riches en carbone :

- Feuilles d'arbres séchées;
- Paille, foin;
- Brindilles;
- Marc de café (et filtres);
- Sachets de thé;
- Pâtes alimentaires;
- ...

Composter vous intéresse? Consultez [Le compostage facilité](#), de Nova Envirocom. Ce guide complet est disponible dans la section «Matières résiduelles» du site Internet de la MRC au www.mrc.ao.qc.ca.



Juillet—août—septembre 2015

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous :
botlwert@mrc.ao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest
5, 8^e avenue Est, La Sarre J9Z 1N6

819-339-5671

819 339-5400

mrc.ao@mrc.ao.qc.ca

Municipalité d'Authier-Nord

452, rue Principale

Authier-Nord (Québec) J0Z 1E0

Téléphone : 819-782-3914

Télécopieur : 819-782-3916

authier-nord@mrc.ao.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire_____3

Mot de la directrice générale_____4

Règlement pour les nuisances_____5

Pont Levasseur_____7

Règlement administratif_____8

Chronique Prévention incendie_____10

Ça s’passe chez-nous_____12

Chronique Verte_____13

Recette_____14

Rappel-Compte de taxes et VTT_____16

Vigilant même au printemps_____17

Brûlage des rebuts_____18

Option-Dialogue_____19

Ligne info-social_____20

Ligne info-social (suite) et Jeux_____21

Collecteur_____22

Maman papa (je sais pas quoi faire)_____23

Règlement animaux_____25

Information de Poste Canada_____26

Réponse des jeux_____27

Chronique verte_____28

RÉPONSES AUX JEUX

6	8	2	9	4	5	1	3	7
7	5	9	2	1	3	8	6	4
3	4	1	7	8	6	9	5	2
1	2	3	8	5	7	4	9	6
4	9	7	1	6	2	5	8	3
5	6	8	3	9	4	2	7	1
2	1	6	5	3	9	7	4	8
8	3	5	4	7	1	6	2	9
9	7	4	6	2	8	3	1	5

<http://www.e-sudoku.fr>

n° 224524 - Niveau Moyen

Communauté chrétienne St-Mathias d’Authier-Nord

MESSES ET INTENTIONS (du 27 juin au 12 septembre 2015)

- La messe a lieu habituellement **le samedi à 16h00**.
- ⇒ Le 27 juin : Raymond Deslongchamps, par Lise et Henri Aumais
 - ⇒ Le 11 juillet : Parents défunts, Marguerite Sylvestre
 - ⇒ Le 25 juillet : pas de messe en paroisse (invitation à Roquemaure pour le 26)
 - ⇒ Dimanche , le 26 juillet : Messes à Sainte-Anne de Roquemaure: celle de 10h sera présidée par Denis Villeneuve et celle de 15 h, par Mgr Gilles Lemay.
 - ⇒ Le 8 août : pas de messe en paroisse
 - ⇒ Le 22 août : Irène Rancourt, collecte aux funérailles
 - ⇒ Le 12 septembre : célébration au cimetière à 15 h 30, suivie de la messe à 16 h 00 à l’église pour Julie Hamel, par Marie-Pier Hamel. Aussi, lors de cette messe , il y aura bénédiction de la nouvelle année scolaire : qu’on se le dise !

IMPORTANT

Information reçue de Poste Canada pour les COLIS.

1. Il faut toujours m’apporter la petite carte que le facteur vous remet afin de recevoir votre colis.
2. Vous recevez une petite carte « Avis de livraison » du facteur vous informant que vous avez un colis au bureau municipal. Il n’est pas possible pour vous de venir chercher votre colis. Vous envoyez quelqu’un d’autre à votre place. Il est très IMPORTANT d’inscrire le nom de la personne qui vient chercher le colis pour vous, derrière la petite carte où il est mentionné **NOM DE LA PERSONNE AUTORISÉE** et vous **SIGNEZ** cette autorisation. Comme il pourrait y avoir des personnes que je ne connais pas qui viendraient pour chercher vos colis, je me verrai donc dans l’obligation de refuser si son nom n’est pas inscrit et que la petite carte n’est pas signée de votre part. Des preuves d’identité lui seront demandées. Tout ça afin de prévenir des mauvaises surprises.....Pensez-y!!

Les heures d’ouverture pour la poste sont les mêmes que les heures d’ouverture du bureau :
DU LUNDI AU JEUDI, DE 8H30 À 14H30

**Peel off here
Soulever ici**

Identification Requirements*
You may pick up your item or have someone living at the same address pick up the item on your behalf. One piece of government photo I.D. which bears the same address as the item **MUST** be presented. If you want to authorize someone not living at the same address to pick up the item, please print his/her name and sign below. One piece of government photo I.D. which bears the same name as the authorized individual **MUST** be presented.
Please see www.canadapost.ca for more details.

Pièces d'identité req.
Vous pouvez ramasser votre article ou demander à une personne habitant à la même adresse que vous de le ramasser à votre place. Une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement sur laquelle figure la même adresse que celle qui est inscrite sur l'article **DOIT** être présentée. Si vous voulez autoriser une personne n'habitant pas à la même adresse à ramasser votre article, veuillez écrire son nom et signer la section ci-après prévue à cet effet. Une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement sur laquelle porte le même nom que l'individu autorisé, **DOIT** être présentée.
Consultez www.postescanada.ca pour plus d'information.

Name of authorized individual	Nom de la personne autorisée
Signature of addressee	Signature du destinataire

Proof of Identity Service-must be picked up by the addressee ONLY
Option Preuve d'identité – l'article doit être ramassé SEULEMENT par le destinataire ☐

☐ No answer
Aucune réponse

☐ A parcel is being returned to you (see amount due below)
Un colis vous a été retourné (voir le montant dû, ci-dessous)

☐ Item held for pick-up as requested by sender.
Envoi retenu pour ramassage à la demande de l'expéditeur.

☐ Other (please specify)
Autre (veuillez préciser) _____

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

Le 24 février dernier, jour du 90^e anniversaire de naissance de Madame Marguerite Sylvestre, mieux connue sous le nom de Madame Plante, décédait Monsieur Raymond Deslongchamps (89 ans). Nonobstant les plus jeunes, tous les gens de la municipalité le connaissaient. Monsieur Deslongchamps résidait à Authier-Nord depuis toujours. Il était un pionnier et un colonisateur de notre belle et grande municipalité.

Il était un homme fort et courageux à qui le travail ardu et physique n’a jamais fait peur. Producteur de lait durant plus de 45 ans, j’oserais même dire durant toute sa vie car même s’il avait vendu sa ferme il y a de cela au moins 15 ans, jamais il n’a passé un été sans qu’il ne travaille à la récolte du foin, de l’avoine l’automne et du bois l’hiver. Même que l’été dernier, affaibli par l’âge et la maladie, je l’ai vu comme à toutes les autres années et cela aussi loin que je me souviennne, transporter à la ferme au volant de son tracteur « White », la récolte de balles rondes. Il me semble que cet été, la saison « des foins » comme on dit dans le métier, sera différente de toutes les autres qui ont précédées.

Pour nous, les producteurs agricoles de la génération des « Bébés Boomers » qui avons connu et participé à l’évolution du travail sur les fermes depuis les années 50, savons très bien combien il a fallu de courage et d’acharnement à tous ces colonisateurs pour amener l’agriculture à un niveau de développement local et régional. Ce qui a fait en sorte qu’elle se développe et qu’elle soit propulsée là où elle est maintenant. Ces gens qui nous ont précédé et qui ont fait en sorte que nous ayons le goût de faire comme eux malgré une température qui trop souvent nous rend la tâche encore plus difficile. Ils nous ont permis d’apprécier quand même ce métier très exigeant et difficile.

Raymond, c’est avec beaucoup de sincérité que je te dis BRAVO pour ta réussite. Pour plusieurs, tu fus un exemple à suivre durant de longues années mais pour moi, tu le seras encore longtemps.

Sur ce, je tiens à vous souhaiter un bel été et de bonne vacances !!!!!

Alain Gagnon

MOT DE LA DIRECTRICE

Enfin l'été ! Du soleil ! De la chaleur ! s.v.p. !!!!

Encore un hiver froid et enneigé. Interminable disions-nous tous ! Et en plus un printemps frileux....où le soleil avait maille à se montrer le bout du nez. Qu'à cela ne tienne, c'est terminé et fonçons maintenant dans l'été.

Il sera chargé votre été ? Plein de projets ? Des rénovations, des vacances ! Des rencontres familiales sont planifiées à l'extérieur ou peut-être c'est vous qui recevez cette année. Des mariages, des naissances à venir. Profitez-en au maximum ! C'est si bon ces rencontres où les rires et les câlins sont à profusion.

Sans oublier les bonnes bouffes entourées de tout ce beau monde !

Peut-être simplement « décrocher » en prenant son petit café ou son thé, faire de la lecture, s'occuper des fleurs et/ou du jardin.....tranquillement, pas pressé.

Nos chers étudiants ont encore terminé une autre année. Bravo à vous tous, petits et grands ! Des nouveaux élèves s'ajouteront pour la future année, pour d'autres, les études c'est terminé. Les voilà rendus sur le marché du travail. Que ça passe vite.....

Bon été à vous ! Profitez-en pour vous refaire le plein. Amusez-vous !

Soyez prudents dans vos déplacements et dans vos activités. À vous tous, je vous souhaite un été 2015 pétant de soleil et de plaisir !!!



RÈGLEMENT NO. 2014-02 CONCERNANT LES ANIMAUX

Quelques articles importants à retenir :

Article 3.2 Nombre

À l'intérieur de la zone urbaine et de villégiature de la municipalité, nul ne peut garder, dans une maison d'habitation, ou sur le terrain où est située cette maison d'habitation, ou dans les dépendances de cette maison d'habitation, un nombre total combiné de chiens et/ou de chats supérieur à trois (3).

Article 4.1 Chien en liberté

Il est défendu de laisser un chien en liberté hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. Hors de ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse en tout temps. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle immédiat de son gardien.

Article 4.3 Place publique – tenue en laisse et chien couché

Aucun chien ne peut se trouver sur une place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non. Aucun gardien ne peut laisser son chien se coucher sur la place publique de façon à gêner le passage des gens.

Article 6.1 Animaux dangereux (voir au bureau en détail la liste des animaux dangereux)

Article 6.2 Intervention

Toute personne chargée de l'application du présent règlement peut capturer, euthanasier ou faire euthanasier sur-le-champ un chien constituant une nuisance telle que définie à l'article 6.1.

Article 6.3 Infraction

Commets une infraction le gardien ou toute personne qui garde, est propriétaire ou est en possession d'un chien constituant une nuisance telle que définie à l'article 6.1.

Article 8.3 Événement

Il est défendu à toute personne d'amener un animal sur le site d'une fête, d'un événement ou d'un rassemblement populaire. Le présent article ne s'applique pas à un animal guide, ou à l'occasion d'une exposition d'animaux ou, sur demande acceptée par l'autorité compétente, pour une occasion spéciale.

Article 8.4 Nuisances particulières pour les chats

Les faits, circonstances, actes et gestes ci-après énoncés constituent des infractions et le gardien est passible des peines édictées dans le présent règlement :

- 1) Le fait pour un chat de causer des dommages à la propriété publique ou privée entre autre en déplaçant ou en fouillant dans les ordures ménagères;
- 2) Le fait pour le gardien d'omettre de nettoyer sa propriété privée salie par les dépôts de matière fécale ou urinaire laissés par son chat de manière à incommoder un ou des voisins;
- 3) Le fait pour un chat de nuire au repos et au confort d'une ou de plusieurs personnes du voisinage par une vocalisation excessive et répétitive ou par l'imprégnation d'odeurs persistantes et très prononcées.

MAMAN (OU PAPA), JE SAIS PAS QUOI FAIRE !!! (suite)

7. Partir à l'aventure

Notre coin de pays regorge d'attraites faciles d'accès : la mini forêt d'Authier-Nord, l'École du Rang II d'Authier, le Marais Antoine de Roquemaure, le Grand Héron de Macamic, le Parc Aiguebelle... Consultez le site internet de tourisme Abitibi-Ouest pour en connaître encore plus !

8. Aller à la piscine ou à la plage

Parce que tout le monde aime faire des châteaux de sable et jouer dans l'eau, surtout quand il fait chaud !

9. Inviter des amis à faire une soirée pyjama

Un film, un feu de camp... souvenirs inoubliables !

10. Tous les projets de bricolage imaginable !

Et pas besoin de vandaliser le Dollorama : feuilles, sable, petites branches, foin, pâtes alimentaires, bout de tissus ou de laine... laissez aller votre imagination et celle de vos enfants !

En espérant que ces quelques idées pourront vous aider à occuper vos enfants. Sachez également que tous les spécialistes sont unanimes pour dire qu'il est bon qu'un enfant s'ennuie. Donc, si vous entendez la phrase : « Maman, je sais pas quoi faire ! », ne proposez pas systématiquement quelque chose. Votre enfant apprend énormément et développe son côté créatif en se demandant quoi faire et c'est très formateur pour lui. Vous serez sûrement surpris par ce qu'il pourrait trouver à faire par lui-même !

Je vous souhaite un été rempli de rire et de bonheur avec vos enfants ! Voyez le monde à travers leurs yeux, vous pourriez être surpris de la beauté d'une coccinelle ou d'un ver de terre !!!

RÈGLEMENT POUR LES NUISANCES

ARTICLE 5

LES ODEURS, LE BRUIT ET L'ORDRE

Article 5.1

Le fait d'émettre des odeurs nauséabondes par le biais ou en utilisant tout produit, substance, objet ou déchet, susceptible de troubler le confort, le repos des citoyens ou à incommoder le voisinage est prohibé.

Article 5.2

Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit ou d'utiliser un haut-parleur ou un appareil amplificateur de son à l'extérieur d'un édifice lorsque les sons produits sont susceptibles de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage est prohibé.

Article 5.3

Le fait d'exécuter ou de faire exécuter, entre 22h et 7h le lendemain, des travaux de construction, d'excavation, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule à moteur ainsi que d'utiliser une tondeuse à gazon est prohibé. Seule exception, s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux et des personnes.

Article 5.4

Le fait d'émettre ou de permettre la production de spectacle ou la diffusion de musique dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit constitue une nuisance et est prohibé. À l'exception d'une fête familiale, pour laquelle un certificat d'autorisation doit être demandé au bureau municipal. Dans tous les autres cas, de 23h à 7h le lendemain, le son de la musique doit être tempéré de façon à ne pas nuire au repos des voisins.

Article 6.3

Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'y laisser, déposer ou tolérer un ou des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept ans, non immatriculés pour l'année courante (et ne pouvant l'être sans inspection) et hors d'état de fonctionnement, constitue une nuisance et est prohibé.

Article 6.5

Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble d'y laisser pousser des branches, broussailles, mauvaises herbes ou pelouse sans en effectuer la tonte au moins deux fois par année constitue une nuisance et est prohibé.

Article 6.6

Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble de laisser celui-ci ou de tolérer que celui-ci soit laissé dans un état de malpropreté ou d'encombrement tel que cela constitue un danger pour la santé ou la sécurité des personnes qui y habitent ou qui s'y trouvent constitue une nuisance et est prohibé.

Bonjour à toutes et tous,

J'ai quitté mon poste de conseillère municipale pour prendre le poste d'inspectrice municipale et adjointe à Élise Gagnon. Je remplace donc Rachel Barbe qui en avait trop à Authier et a dû malheureusement nous quitter . On la remercie beaucoup pour son beau travail. Elle reste quand même disponible pour m'aider en cas de besoin dans mes nouvelles fonctions. Je vais essayer de répondre à toutes vos questions .

Je serai au bureau le plus souvent au début de la semaine . Je prends aussi en charge le petit journal Le Pont. Donc si vous avez des commentaires ou des annonces bien vouloir me les communiquer au bureau .

Je vous souhaite un bel été et soyez prudents dans vos déplacements.

Carolle Bédard

MAMAN (OU PAPA), JE SAIS PAS QUOI FAIRE !!!

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais cette phrase, vous l'entendrez sûrement cet été et elle nous donne souvent un peu d'urticaire !!!!

Il existe tout plein de sites internet qui nous donnent des idées d'activités (pas cher) à faire avec nos enfants durant la période estivale pour les occuper. Je me suis permise de vous transmettre quelques-unes des meilleures idées que j'ai trouvées !

1. Faire un pique-nique

Dans un parc, sur votre terrain ou pourquoi pas dans le salon s'il pleut... Vous verrez, les enfants "difficiles" mangeront beaucoup mieux quand le repas est présenté sous forme de pique-nique !

2. Cuisiner en famille

Ok, c'est plus salissant mais combien plus drôle ! Biscuits, crudités... tout y passe. Et pourquoi pas, inventer des nouvelles recettes de pizza... Bon, je conseille des mini-pizzas parce que je ne suis pas certaine que la saveur ananas-jambon-fraise soit très populaire !!!

3. Tenir un journal de vos activités de l'été

À chaque jour (ou semaine), faire un compte-rendu des activités passées. La plus âgée écrit, les plus jeunes font un dessin... on y ajoute des photos prises sur le vif et on obtient un journal de bord digne d'un grand explorateur !!!

4. Faire du camping

C'est bien avec une tente et sur un terrain de camping et tout le tralala, mais si ce n'est pas possible, faites du camping dans le salon... vos enfants seront heureux !

5. Découvrir de nouveaux auteurs

Les bibliothèques publiques regorgent de livres pour tous les âges et tous les goûts... Pourquoi ne pas profiter d'une journée de pluie pour découvrir le monde magique des livres avec vos enfants !

6. Apprendre quelques choses de nouveau

Les échecs, l'origami, la musique, le jardinage, le yoga, le soccer ... les possibilités sont infinies !

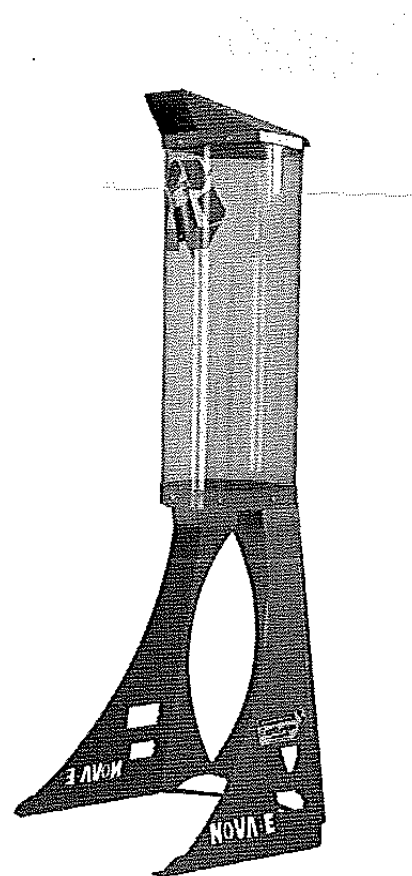
COLLECTEUR DE PILES USAGÉES

Un collecteur de piles usagées a été offert par la Mrc d'Abitibi-Ouest à chaque municipalité. Le collecteur a été installé à l'épicerie Roger Plante. Cette action s'inscrit en droite ligne avec l'axe 2 du Plan de développement durable de la MRC : *Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain et un milieu de vie sécuritaire.*

Ces collecteurs permettront de valoriser et, par le fait même, détourner l'enfouissement d'une plus grande quantité de piles, ces dernières étant des résidus domestiques dangereux.

Disposé sur un piédestal, il a une capacité de 20 litres.

Donc dorénavant, vous pourrez déposer vos piles usagées dans ce collecteur.



Un plus pour notre planète.

PONT LEVASSEUR

Pour ceux qui ne le savaient pas encore, notre pont est réouvert à la circulation (de moins de 8 tonnes) depuis le 2 mai dernier.

Finalement, notre petite manifestation et notre pétition auront porté fruit. En quoi, il ne faut jamais désespérer. Les ouvriers du ministère des transports ont fait les réparations. Ils s'agissaient, à mon point de vue, de réparations plutôt mineures. Ils se sont occupés aussi de refaire le platelage sur les deux devantures et cela sans frais pour la municipalité. Sûrement que le coût de la réparation était de beaucoup moins élevé que le prix de l'évaluation du départ. Ils nous ont fait savoir aussi par courrier qu'ils devraient aussi le repeindre pour notre 100^{ième} anniversaire. Un gros MERCI à nos élus pour leur acharnement auprès du MTQ et à Gilles Bergeron pour sa détermination et son implication pour la pétition.



Règlement Administratif

1.3.2.1 Obligation

Divers permis et certificats sont émis par l'inspecteur et sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux visés par les présents règlements. Les permis et certificats doivent être mis avant que les travaux ne débutent.

Aucun permis ou certificat ne peut être émis avant que toutes les formalités prévues, incluant le tarif du permis ou certificats, n'aient été remplies.

1.3.2.2 Tarif des permis et certificats

Le paiement des honoraires doit se faire soit en argent comptant, soit par chèque certifié ou mandat-poste payable à l'ordre de la municipalité d'Authier-Nord.

Permis de lotissement :

- 10\$ par lots;
- minimum 10\$.

Permis de construction :

-Construction résidentielles (permanentes ou saisonnières)

Pour un premier logement (40\$)

Pour chaque logement additionnel (10\$)

-Construction de bâtiment accessoire (10\$)

- Réparation, addition, diminution ou transformation
de construction (500 \$ à 10 000\$) (10\$)

-Déménagement d'une construction

Résidentielle Aucun frais

LIGNE INFO-SOCIAL (SUITE)

Une alliance de choix

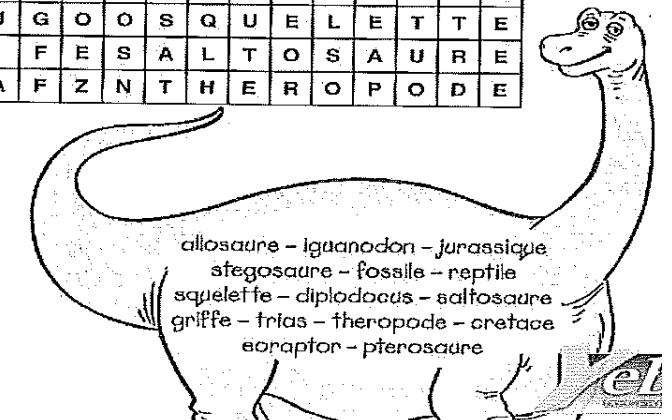
Si le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue peut aujourd'hui offrir le service Info-Social à l'ensemble de sa population, c'est grâce à une entente de services avec la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, anciennement l'Agence et le CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska. « *Cette région dispose de l'infrastructure et des intervenants nécessaires pour assurer la réponse téléphonique à notre région selon les standards de qualité établis par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous pouvons nous compter chanceux d'avoir conclu cette alliance avec un partenaire possédant une expertise aussi solide* », conclut monsieur Boissonneault.

JEUX

5	2	3	9	6	1	4	7	8
6	8	4	2	7	3	1	5	9
9	7	1	8	4	5	3	6	2
4	9	7	1	8	2	5	3	6
2	1	8	3	5	6	9	4	7
3	6	5	4	9	7	8	2	1
7	4	2	5	1	8	6	9	3
1	3	9	6	2	4	7	8	5
8	5	6	7	3	9	2	1	4

Retrouve les mots suivants dans la grille.

P	T	E	R	O	S	A	U	R	E	I	X	Z
L	A	L	L	O	S	A	U	R	E	I	V	S
D	I	P	L	O	D	O	C	U	S	I	C	T
D	Y	B	M	C	J	E	Q	N	T	H	R	E
I	V	K	C	Q	L	I	O	B	R	H	E	G
S	Y	M	D	I	S	D	E	O	I	D	T	O
K	F	W	T	S	O	L	T	P	A	W	A	S
I	S	P	A	N	I	P	G	H	S	K	C	A
I	E	R	A	S	A	B	H	C	Q	E	E	U
R	U	U	S	R	G	R	I	F	F	E	J	R
J	G	O	O	S	Q	U	E	L	E	T	T	E
I	F	E	S	A	L	T	O	S	A	U	R	E
A	F	Z	N	T	H	E	R	O	P	O	D	E



LIGNE INFO-SOCIAL

Un accès téléphonique rapide à des services psychosociaux pour la population
La ligne INFO-SOCIAL est maintenant accessible
en Abitibi-Témiscamingue!

Rouyn-Noranda, le 25 mai 2015 — Chaque année, des milliers de citoyens de la région font appel à Info-Santé pour des questions en lien avec la santé physique. Le Centre intégré de santé et service sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est fier d'annoncer aujourd'hui le déploiement d'un service complémentaire, cette fois pour des problématiques d'ordre psychosocial.

« Les citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue ont maintenant accès à la ligne Info-Social, à partir du numéro téléphonique 811. Il s'agit d'un grand accomplissement et du fruit de travaux d'envergure menés sans relâche au cours des deux dernières années », indique le président-directeur général du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Jacques Boissonneault.

Lorsqu'une personne compose le numéro 811, une assistance téléphonique lui propose dorénavant deux choix : appuyer sur le 1 pour Info-Santé ou choisir le 2 pour obtenir le service Info-Social. « Ce nouveau service de consultation téléphonique est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par des intervenants qualifiés. Les citoyens peuvent s'y référer pour toutes les problématiques de la sphère psychosociale : anxiété, deuil, dépendances, difficultés conjugales ou familiales, jeunes en difficulté, santé mentale, violence, etc. », explique la cadre supérieure responsable de la mise en place d'Info-Social au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Sylvie Routhier.

L'expérience des régions qui ont déjà implanté ce service permet d'estimer le nombre possible d'appels à environ 8 000 par année dans la région. « Nous savons également que, dans 97 % des cas, les personnes ont obtenu une réponse à leurs besoins. Pour les 3 % qui restent, une intervention dans le milieu est organisée dans les meilleurs délais afin d'apporter le soutien nécessaire à la personne en situation d'urgence ou de crise », complète madame Routhier.

Comme pour Info-Santé, le service Info-Social est gratuit et les informations communiquées par l'appelant sont traitées de façon confidentielle. Une campagne d'affichage sera déployée à travers l'Abitibi-Témiscamingue pour faire connaître le nouveau service Info-Social et pour inciter les citoyens à appeler, soit pour eux-mêmes ou pour un proche.

-Construction, transformation, agrandissement d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, agricoles	(80\$)
-Fosse septique et installation sanitaire	Aucun frais
-Installation d'un puit	(10\$)
-Renouvellement de permis	*Pour une maison (10\$)

1.3.2.3 Travaux mineurs

Pour les travaux de réparation, modification, amélioration d'une valeur de moins de 500 \$ (main-d'œuvre incluse), il n'est pas requis d'avoir un permis.

Il est toujours préférable de s'informer au bureau avant d'entreprendre quoi que ce soit.



Chronique

PRÉVENTION INCENDIE

Le barbecue et le propane!

Pour plusieurs d'entre vous, l'été est synonyme de bonnes grillades sur le barbecue avec des amis, à relaxer et profiter du beau temps! Toutefois, il est important de prendre certaines précautions. En voici quelques-unes :

Avant d'utiliser votre barbecue...

- Vérifiez si votre barbecue fait l'objet d'un rappel par le fabricant ou Santé Canada. Si c'est le cas, vous devriez peut-être ne pas l'utiliser! Pour en savoir plus, consultez le site Internet <http://www.canadiensensante.gc.ca>;
- Nettoyez l'intérieur et l'extérieur de votre barbecue, ainsi que les pièces mobiles;
- Vérifiez si votre bouteille de propane est âgée de plus de 10 ans. Si c'est le cas, remplacez-la et remettez-la à un distributeur de propane. Ne jetez jamais une bouteille de propane aux ordures, elle pourrait exploser;
- Avant d'allumer votre barbecue pour la première fois, à la suite d'une longue période où l'appareil n'a pas été utilisé (ex. : l'hiver) ou après chaque remplissage de la bouteille de propane :
 - ⇒ Ouvrez le couvercle du barbecue. Aspergez les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites. Ouvrez prudemment la valve de la bouteille de propane. Si des bulles se forment, il y a fuite. Fermez aussitôt la valve et remplacez les pièces défectueuses;
 - ⇒ N'utilisez jamais d'allumettes ou une flamme nue pour déceler les fuites.
- Vérifiez la flamme produite par le propane, elle doit être d'un bleu inaltéré. Si non, faites vérifier votre barbecue par un professionnel.

OPTION-DIALOGUE

Des conflits bien gérés...

Tout le monde y gagne !!!!!

Nouveau service GRATUIT

À qui s'adresse le service ?

- À toute personne du secteur et des environs, âgée de plus de 14 ans, impliquée et/ou affectée par un conflit.
- Aux personnes volontaires à s'engager dans une démarche de résolution de conflits, axée sur la communication.

Pourquoi faire une demande ?

Lors d'un conflit :

- Entre voisins (neige, animaux, etc)
- Entre membres d'une même famille
- Entre personnes (amis, collègues, etc)

Entre citoyen et organisme

- Entre propriétaire et locataire

- Relié à un acte criminel

- Autres

Quels sont les services offerts ?

- Aide et conseil
- Rencontre d'évaluation
- Outils de communication
- Référence et accompagnement
- Service de médiation

La médiation ?

-Un temps d'arrêt qui permet à deux ou à plusieurs de discuter d'une situation problématique.

-Pour y arriver, ces derniers bénéficient de l'aide de médiateurs, afin de renouer la communication et de trouver des solutions satisfaisantes pour tous.

*Noter que la situation conflictuelle peut se régler sans qu'il n'y ait de médiation.

Service Option-Dialogue

Projet initié par LIAISON-JUSTICE

Secteur Abitibi-Ouest
299, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 1Z1
Téléphone : 819-333-1110, poste 60

Ce service, gratuit et confidentiel, se veut une alternative en résolution de conflits, qui permet aux personnes concernées de reprendre le contrôle de la situation.

BRÛLAGE DE REBUTS

Avant d'allumer...



Assurez-vous de respecter les règlements municipaux en vigueur pour le brûlage.

Avant de procéder à un brûlage de rebuts, il faut s'informer auprès de sa municipalité pour connaître les modalités qui régissent cette activité. Celles-ci peuvent être différentes d'une localité à l'autre.



Choisissez un endroit à l'abri du vent.

Les bourrasques de vent sont souvent à l'origine de la perte de contrôle des brûlages de rebuts d'où l'importance de choisir un site qui n'offre pas d'emprise au vent.



Dégagez l'endroit du brûlage jusqu'au sol minéral (sable).

La présence de débris au sol permet la propagation du feu. Il peut également brûler en profondeur dans la terre asséchée.



Faites de petits amoncellement et surveillez votre feu sans quitter les lieux.

Il est préférable de faire quelques tas de rebuts plutôt qu'un gros, ce qui facilite le contrôle du brûlage. Même lors de conditions sécuritaires, il est essentiel de rester sur place afin d'assurer une surveillance constante.



Ayez toujours à proximité des outils manuels (pelle, râteau), un boyau d'arrosage ou une grande quantité d'eau afin d'intervenir lors d'une échappée de feu.

Une précaution qui vous permettra d'agir rapidement par rapport à une situation imprévue.

Allez, à votre barbecue!

- Lisez les instructions du fabricant;
- N'utilisez pas votre barbecue à l'intérieur. Utilisez-le toujours à l'extérieur dans un endroit bien aéré;
- Gardez, en tout temps, votre barbecue à plus d'un mètre (3 pi) d'un mur et de toute ouverture (porte, porte-patio, fenêtre, etc.) afin de ne pas endommager le revêtement du mur et d'éviter, en cas de fuite, l'infiltration du propane dans la maison;
- Pour allumer votre barbecue : ouvrez le couvercle, ouvrez la valve de la bouteille de propane, ouvrez un bouton de contrôle de l'intensité du brûleur et appuyez sur le bouton de démarrage. N'appuyez pas plus de deux (2) fois;
- Ne laissez jamais votre barbecue allumé sans surveillance;
- Ne déplacez pas votre barbecue une fois allumé, vous risquez de vous brûler;
- Éteignez votre barbecue en fermant d'abord la valve de la bouteille de propane et ensuite, une fois la flamme éteinte, fermez les boutons de contrôle;

SAVIEZ-VOUS :

- **Que le propane est incolore et inodore. Par souci de sécurité, un odorant (œuf pourri) y est ajouté afin de déceler sa présence en cas de fuite ;**
- **Que le propane est plus lourd que l'air.**

- Lorsque vous entreposez votre barbecue, enlevez la bouteille de propane et entreposez-la debout, à l'extérieur. Cette dernière ne doit pas être entreposée à l'intérieur de la maison ou d'un autre bâtiment,

SOURCES :

* Ministère de la Sécurité publique, [site Internet](#), fiche d'information *Les barbecues au propane*

* Régie du bâtiment du Québec, [site internet](#) section *Je suis Citoyen/Pensez sécurité à la maison/Griller et réfrigérer*

Cette chronique est également disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest (mrc.ao.ca) sous l'onglet « Accueil », section *Sécurité incendie*.

ÇA S’PASSE CHEZ NOUS

Vous changez quelques armoires, des étagères, vous avez des restants de peinture, une balance de plancher flottant, des planches, du couvresol, des vêtements (pour toutes saisons) encore en bon état ? Avant d’aller les porter au CVMR et au comptoir familial, vous pourriez l’afficher au bureau municipal et au magasin Roger Plante. Ça pourrait être utile à certaines personnes ici.

Spectacle de danse la troupe Multidanse

Félicitations à Marjolaine Bastien pour le beau spectacle de danse de sa troupe Multidanse . On a de quoi être fier de nos jeunes .C’était la 2ième édition , mais malheureusement Québec en forme ne revient pas l’année prochaine. Espérons que d’autres sources d’argent viennent permettre les activités l’an prochain.



**Massage suédois
traitement
thérapeutique**

Tarification

60min.....50.00

90min.....70.00

10\$ de rabais pour votre première visite!

Soyez les bienvenus!

659, ch. de la Cache



Vigilant même au printemps

Val-d’Or, printemps 2014 — Qu’il soit hâtif ou qu’il s’installe graduellement le printemps est une période critique en ce qui concerne la perte de contrôle des brûlages de nettoyage. Quelques heures d’ensoleillement combiné au vent peuvent provoquer un assèchement rapide des petits combustibles qu’on retrouve au sol. Les services municipaux de prévention des incendies et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) vous réitèrent quelques mesures de prévention qui éviteront une échappée de ces brûlages printaniers.

S’informer en premier lieu

Avant de procéder à un brûlage, il faut nécessairement s’informer auprès de sa municipalité afin de connaître les modalités entourant cette activité. Selon les endroits, la façon de faire peut différer :

- Obtention d’un permis de brûlage;
- Restriction sur la période de la journée;
- Respect de la réglementation sur la nuisance publique.

Bien se préparer avant d’allumer

L’aménagement du site où se fera le brûlage devrait être fait avant de procéder à l’allumage. Il faut choisir un endroit dégagé, à l’abri du vent où l’on aura enlevé au préalable du sol toute matière combustible. Ce dégagement doit être équivalent à 5 fois la hauteur des amas à faire brûler. En ce qui a trait à la grosseur des tas, il ne faut pas exagérer sur la quantité de matière à faire brûler d’un coup. Un petit feu que l’on alimente au fur et à mesure sera plus facile à contrôler tout en diminuant la quantité d’étincelles. Se munir d’outils manuels comme une pelle ou un râteau permettra d’intervenir rapidement si la situation le demande.

Il faut également demeurer sur place et assurer une surveillance constante du brûlage. En dernier lieu, ne pas penser que le feu va s’éteindre de lui-même. Il est essentiel de l’arroser deux fois plutôt qu’une afin de s’assurer qu’il n’y a plus aucune source de chaleur qui persiste.

RAPPEL—COMPTE DE TAXES

La date du deuxième versement pour acquitter **vos taxes** est le 30 juin. Les dates pour les versements sont écrites sur les trois coupons que l'on retrouve dans le bas de votre compte de taxes. Également, il ne faut pas oublier que les intérêts et les pénalités se calculent au fur et à mesure que la date d'échéance des versements est passée. Voici les dates des versements (qui sont toujours les mêmes) pour acquitter vos taxes :

⇒ 30 juin

⇒ 31 août

POUR LES VTT OU MOTO-CROSS

Il est interdit de circuler sur les **terrains privés**, les **parcs** et les **terrains de jeux**. Soyez respectueux envers les propriétés privées ou publiques.



CHRONIQUE VERTE



VOLUME 6, NUMÉRO 4 AVRIL 2015

MÉNAGE DU PRINTEMPS : PENSEZ AU RÉEMPLOI DE VOS ENCOMBRANTS

C'est le printemps et vous faites votre grand ménage? Vous avez des gros objets et vous souhaitez vous en départir? Alors vous devez vous poser la question suivante : est-ce que cet objet est encore fonctionnel et pourrait être utile à quelqu'un d'autre?

Si la réponse est **oui**, sachez que bon nombre d'organismes sur le territoire acceptent vos gros objets ou encombrants réutilisables, et leur offre une seconde vie.

OÙ DÉPOSER MES ENCOMBRANTS FONCTIONNELS ?

Voici quelques organismes et des exemples de catégories de gros objets ou encombrants qu'ils acceptent:

Ressourcerie Le Filon vert
Accessoires de maison
Appareils électriques de maison
Articles pour bébé/jouets
Articles de sport
Bicyclettes
Électroménagers
Matériel électronique
Meubles
Moteurs électriques
Téléviseurs

Fripierie au Coin de l'entraide
Accessoires de maison
Appareils électriques de maison
Articles pour bébé/jouets
Articles de sport

**Carrefour jeunesse emploi –
Projet VROOM**
Articles de sport
Bicyclettes

**Maison de la famille
de La Sarre**
Articles pour bébé/jouets

Plusieurs comptoirs familiaux
peuvent également accepter certains
encombrants fonctionnels. Renseignez-
vous auprès d'eux :

- Centre d'entraide familial, Normétal
- Centre de dépannage de Rapide-Danleur
- Centre familial La Sarre
- Comptoir familial de Macamic
- Réseau de solidarité de Dupuy

Source : Répertoire des récupérateurs,
MRC d'Abitibi-Ouest

Certains organismes
acceptent d'autres
matières. Informez-
vous auprès d'eux.



QU'EN EST-IL DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS?

Plusieurs municipalités du territoire de la MRC offrent la collecte des encombrants.

Cette collecte est mise en place pour les gros objets (encombrants) d'origine résidentielle qui ne sont plus fonctionnels et qui ne peuvent plus être réutilisés.

Quelques matières issues de ces collectes peuvent être triées et valorisées. Cependant, le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières.

Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur. Ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les dates et modalités de collecte des encombrants, ainsi que la liste des matières acceptées.

Écocentre et Centre de valorisation des
matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?
Écrivez-nous:
hottlvert@mrc.ao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest
5, 8^e avenue Est, La Sarre J9Z 1N6

☎ 819-339-5671
☎ 819 339-5400
✉ mrc.ao@mrc.ao.qc.ca

Crème glacée maison facile

Recette facile avec seulement 2 ingrédients

- 1 canne de lait condensé Eagle Brand
- 2 tasses de crème fouettée Cool Whip congelée

Mélanger ensemble les 2 ingrédients et ensuite vous séparez en plusieurs portions pour faire différentes saveurs .

- Rajouter de la confiture avec des petits fruits
- Des M et M ou Smarties avec des pépites de chocolat et un peu de sirop de chocolat
- Petits fruits et pépites de chocolat

Remettre au congélateur pour la nuit ou quelques heures .

Amusez-vous à faire plusieurs saveurs avec les enfants.

BONNE DÉGUSTATION !



Brochettes de poulet, sauce hoisin

Préparation 30 min
Cuisson 10 min
Portions 4

Ingrédients

Marinade

- 125 ml (1/2 tasse) de sauce hoisin
- 15 ml (1 c. à soupe) de vinaigre de riz
- 5 ml (1 c. à thé) d'huile de sésame grillé
- 2 gousses d'ail, hachées finement

Brochettes

- 675 g (1 1/2 lb) de demi-poitrines de poulet désossées et sans la peau, coupées en cubes
- 2 poivrons rouges, épépinés et coupés en 12 cubes chacun
- 12 gros champignons blancs, coupés en deux
- Le bout blanc et vert pâle de 3 à 4 oignons verts, coupés en tronçons d'environ 2 po (5 cm)
- 30 ml (2 c. à soupe) d'huile de canola
- Sel et poivre
- 8 grandes brochettes de bois

Préparation

Marinade

1. Dans un grand bol, mélanger tous les ingrédients. Saler et poivrer.
2. Ajouter le poulet et bien l'enrober. Réserver.

Brochettes

3. Dans un bol, mélanger les légumes et l'huile. Saler et poivrer.
4. Préchauffer le barbecue à puissance moyenne. Huiler la grille.
5. Enfiler le poulet sur les brochettes en alternant avec les poivrons et les champignons. Enfiler les tronçons d'oignons verts à chaque bout des brochettes pour éviter que le bois ne brûle.
6. Griller les brochettes de 4 à 5 minutes de chaque côté ou jusqu'à ce que le poulet soit bien cuit.

Note

Les marinades sucrées caramélisent rapidement et font en sorte que la viande brûle facilement. Surveillez de près.

